Envoyé en préfecture le 06/07/2020 Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID: 029-212900047-20200703-DEL3072020_034B-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents:

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Michel LE BERRE, excusé

M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)

Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée

Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY

M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire. Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020 Reçu en préfecture le 06/07/2020 Affiché le

ID: 029-212900047-20200703-DEL3072020_034B-DE

<u>DEL 03.07.2020-034 : Conseil d'administration du collège Jean-Jaurès – désignation d'un représentant</u>

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont représentées de la manière suivante au sein du conseil d'administration du collège Jean-Jaurès de Bannalec :

- 1 représentant du Département
- 1 représentant de la Commune
- 1 représentant de la Communauté d'agglomération

A l'issue du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de la Commune à ce conseil d'administration.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne Jérôme LEMAIRE comme représentant au sein du conseil d'administration du collège Jean-Jaurès.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Christophe LE ROUX